

## Le travail, la gloire et la honte

**Il n'est point de sot métier, il n'est que de sottés gens, affirme la tradition populaire. Il n'empêche que les métiers ne jouissent pas tous de la même considération et que certain-es peinent à faire reconnaître leur travail comme une profession digne de ce nom. Si le regard qu'on porte sur les métiers et leurs limites est le fruit d'une construction historique, la défense des travailleurs et travailleuses pour qu'ils puissent jouir de droits sociaux décents est l'enjeu d'un combat politique au quotidien. Allons-y voir, chemin faisant.**

Les réflexions que je vais développer dans les pages qui suivent doivent beaucoup au hasard des rencontres, à l'enchaînement fortuit des événements. Au jour le jour, le travail culturel trouve parfois son modèle de fonctionnement dans la pratique du patchwork : réunis, des bouts de tissus disparates finissent par composer un ensemble homogène et même utile — en l'occurrence utile à la compréhension des choses.

Ce vendredi-là, une matinée lumineuse de fin septembre, je devais participer à une table ronde sur le travail informel organisée par le Forum Bruxelles contre les inégalités, dans le cadre de son Ecole de transformation sociale : « un dispositif de formation participatif et partagé »<sup>1</sup> qui s'adresse au premier chef aux travailleurs sociaux.

La veille, j'avais animé dans les locaux de Smart à Saint-Gilles une soirée autour du beau film d'Agnès Lejeune et Gaëlle Hardy, *Au bonheur des dames ?*, portrait sensible

d'une dizaine d'aides ménagères travaillant sous le régime des Titres Service. Au cours du débat qui avait suivi la projection, Marie-Virginie Brimbois et Laetitia Hublau, les deux syndicalistes présentes aux côtés des réalisatrices, avaient évoqué le peu de considération dont leur métier (celui d'aide ménagère) jouit. Beaucoup tiennent pour rien le savoir-faire à l'œuvre dans leurs gestes quotidiens. Le discrédit qui s'attache à leur profession rejaillit sur le regard social jeté sur leurs personnes mêmes et se traduit parfois par un



Teun Hocks - De zaklamp 1 Dessin encre, 28 x 38 cm, 1989, Smart, coll. Portraits d'artistes

1 Voir <https://www.le-forum.org/news/113/7/LEcole-de-Transformation-Sociale>

manque de respect de la part de leurs clients. Adoptant une position symétrique, d'aucuns considèrent à l'inverse qu'il n'est pas légitime d'engager quelqu'un pour faire ce travail : à chacun ses crasses. Le film montrait pourtant que la plupart des aides ménagères retirent une vraie satisfaction de leur métier : satisfaction du travail bien fait et conscience de son utilité sociale.

En ce qui concerne le travail informel, il était apparu au cours de la discussion que le système des Titres Service, en dépit des critiques qu'on peut lui adresser, a au moins permis à un grand nombre de personnes, surtout des

femmes, d'échapper au travail au noir et donc de se construire un ensemble de droits sociaux. A cet égard, ce système joue, pour les aides ménagères, le même rôle que celui que Smart a endossé à sa création pour les artistes, en leur proposant une manière simple de se salarier. Et tout comme Smart, les sociétés de Titres Service assument une position de tiers par rapport aux donneurs d'ordre, ce qui offre au travailleur un certain nombre de garanties, comme le paiement du salaire, même si le client ne s'est pas acquitté en temps utile des montants dus pour les prestations effectuées à son service.

J'avais donc pris place au milieu des participants à la table ronde avec l'intention d'établir un parallèle entre la situation des artistes et celle des aides ménagères. Dans le cercle que nous formions se trouvaient les participants à la formation (une petite vingtaine) et quatre invités au titre « d'experts » ou tout au moins de professionnels témoignant de leur expérience. J'étais là comme permanent de Smart ; à mes côtés se trouvaient un représentant syndical, un juriste attaché à l'Institut fédéral des droits humains, une représentante de MicroStart, institution spécialisée dans le microcrédit, et le directeur de l'association UTSOPI.

## Les oubliées de la pandémie

C'est de cette dernière qu'est venue pour moi la surprise. UTSOPI est le sigle de l'Union des Travailleur·euse·s du Sexe Organisé·e·s pour l'Indépendance. En prenant la parole, Maxime Maes, le directeur de cette asbl, a rappelé à quel point les travailleur·euse·s du sexe (TDS) avaient souffert des mesures sanitaires prises pour contrer la pandémie. En l'absence de tout statut, beaucoup d'entre elles et

eux n'ont eu aucun revenu pendant de longs mois : ni allocations de chômage (iels n'étaient pas salarié·es), ni droit passerelle (attribué aux indépendants). Dans une lettre ouverte à Sophie Wilmès, UTSOPI écrivait en mai 2020 : « Madame la Première ministre, Nous sommes des oubliées de la crise. On ne parle jamais de nous dans les discours officiels, mais pourtant nous existons. » Dans la suite de cette lettre,

UTSOPI alertait la classe politique sur la situation des TDS dans le pays, tombés « dans la précarité la plus extrême. Des mères isolées avec enfants ne sachant plus faire leurs courses, des personnes transgenres doublement si pas triplement stigmatisées, sans solution d'hébergement, des femmes migrantes dans des situations d'exploitation et de coercition sans aucune perspective d'avenir, des



Pierre Molinier - Autoportrait au tabouret assis. Tirage argentique, 11,2 x 8 cm, ca.1965. Smart, coll. Portraits d'artistes

*hommes et des femmes ne sachant plus finir le mois et payer leurs charges.»<sup>2</sup>*

« Stigmatisation » : en présentant les missions de son association, Maxime avait employé le mot à plusieurs reprises. L'opprobre jeté sur les TDS ne vient pas seulement de moralistes conservateurs. Il est aussi le fait de féministes abolitionnistes, qui s'opposent à toute avancée légale en matière de travail du sexe au motif que la prostitution devrait simplement disparaître, puisque toute personne qui se prostitue est considérée à priori comme victime d'un système qui les exploite. Personnellement, cette position me paraît séduisante, parce que si l'on poussait à son terme la logique qui l'anime, elle permettrait d'interdire tout travail effectué en situation de subordination qui conduit à une captation de la plus-value produite par le travailleur. On rejoindrait ainsi l'utopie de Gébé, longtemps dessinateur industriel à la SNCF qui, un jour, se dit « Non ! j'arrête d'aller vendre, à trois heures

<sup>2</sup> On retrouve l'intégralité de cette lettre sur le site d'UTSOPI.

d'ici aller-retour, huit heures de ma vie»<sup>3</sup> pour se lancer dans l'aventure de *L'an 01*, une BD qui deviendra aussi un film ayant pour devise « On arrête tout, on réfléchit et c'est pas triste ».<sup>4</sup>

L'opprobre, le dédain, le respect, l'admiration...: on pourrait établir une graduation du regard social jeté sur les métiers pour les valoriser ou les discréditer. Mais il ne faudrait pas oublier que cette échelle est le résultat d'une construction historique et politique, qui peut donc varier au fil du temps et en fonction des rapports de force actifs dans une société donnée. «On

n'emprisonne pas Voltaire», aurait dit le général de Gaulle à ceux qui voulaient inculper Jean-Paul Sartre pour appel à l'insoumission pendant la guerre d'Algérie. Mais, tout génial qu'il fût à nos yeux, Voltaire se fit bel et bien embastiller et même bastonner par les valets d'un aristocrate qu'il avait osé provoquer en duel, lui qui n'était qu'un bourgeois. Et l'illustre Mozart, quand il vivait à la cour du prince-évêque de Salzbourg, avait une position de domestique, tenu de se plier aux exigences de son maître en matière de composition. Dans la maison du prince, écrit

le sociologue Norbert Elias, « les musiciens étaient tout aussi indispensables que les confiseurs, les cuisiniers ou les valets de chambre, et ils occupaient normalement le même rang que ces derniers dans la hiérarchie des statuts à la cour. C'étaient des " courtisans " dans l'acception assez méprisante du terme. <sup>5</sup>» Le refus de cette position subalterne a poussé Mozart, à l'âge de 20 ans, à chercher à s'émanciper de sa condition en prenant le risque de devenir musicien indépendant. Courtisans, courtisanes. Autres temps, autres mœurs ? Autres virus également...

## Droit à la prévention du risque, droit au travail

Dans les années 1980, la virologue Lise Thiry, docteure en médecine, chercheuse à l'Institut Pasteur et professeure à l'ULB, s'était engagée très activement dans les politiques de prévention du sida. Elle avait pris acte du fait que, comme pour toute maladie sexuellement transmissible, les prostitué-es constituaient une population particulièrement à risque. Elle

s'était dès lors associée en 1988 à la création d'Espace P, association qui « a pour buts prioritaires la sensibilisation, l'information et la prévention visant à réduire la transmission du virus HIV et des autres MST parmi la population des personnes prostituées. »<sup>6</sup> Lise m'a raconté qu'elle s'était fait tancer alors par le Conseil de l'Ordre, qui estimait qu'il ne convenait pas à la dignité d'un

médecin de siéger dans le même conseil d'administration que des prostitué-es. Ces vertueux censeurs imbus de sermons hypocrites, elle les avait envoyés paître !

Aujourd'hui, l'association Espace P est toujours active, elle bénéficie de subventions publiques et c'est l'un des partenaires d'UTSOPI. Mais le droit du travail pose

3 Mona Chollet, *Gébé*, in *Périphéries*, avril 2004.

4 Gébé, *L'an 01*, (1972), rééd. L'Association, 2014, avec le DVD du film.

5 Norbert Elias, *Mozart. Sociologie d'un génie* (1991) Paris, Seuil, coll. Points, p. 21.

6 Voir le site d'[Espace P](#).

d'autres questions que la santé. Si la prostitution est légale en Belgique depuis 1948, son exploitation est en revanche interdite : pas question d'engager un TDS, sous peine d'être accusé de proxénétisme. La seule solution pour travailler sous une couverture légale est dès lors d'adopter un statut

d'indépendant. Cependant, expliquait le directeur d'UTSOPI lors de cette table ronde, la plupart des prostitué·es ne gagnent pas suffisamment pour pouvoir assumer le paiement régulier des cotisations. Dès lors, iels n'ont souvent pas d'autre solution que de travailler au noir, avec les conséquences

dramatiques que l'on connaît en matière de protection sociale. En jetant un regard vers moi, Maxime avait précisé que Smart n'acceptait pas les TDS, mais que certain·es recouraient à des astuces pour pouvoir quand même être salarié·es — astuces dont il ne nous dirait rien...

## Du côté de chez Smart

J'ai interrogé une collègue impliquée dans le comité d'éthique de Smart, pour savoir quelle attitude l'entreprise avait adoptée à propos du travail sexuel. Ce comité est une instance consultative « qui veille à la cohérence entre les pratiques de la coopérative et les valeurs qu'elle affiche »<sup>7</sup> Il avait effectivement abordé la problématique des TDS, et comme on pouvait s'y attendre, déclaré sans ambages que des contrats avec des TDS ne pouvaient

être acceptés: « *Si Smart ne porte aucun jugement moral sur les métiers du sexe, la coopérative ne peut engager des membres qui se font rémunérer pour des prestations sexuelles ou qui impliquent des attouchements sexuels. Smart serait dès lors considérée comme proxénète, ce qui est contraire à la Loi. Smart ne peut prendre ce risque et compromettre des dizaines de milliers de travailleurs.* »<sup>8</sup>

La question avait été portée à l'appréciation du comité

d'éthique par une conseillère. En recevant un membre qui ne parlait « ni français, ni néerlandais ni anglais » et qui semblait « précarisé et perdu dans les procédures », celle-ci avait soupçonné l'exploitation d'un donneur d'ordre, « qui sous couvert de massage, engagerait des personnes via Smart pour des prestations sexuelles ». Une suspicion liée « aux reviews du site du lieu » et renforcée « par le témoignage oral d'un client du lieu ».

## Domination et précarisation

La situation n'est pas simple et peut conduire à d'épineux cas de conscience, qui ne peuvent être résolus qu'en fonction de critères clairs : pour une coopérative

comme Smart, pas question d'enfreindre la loi, encore moins de cautionner ou de favoriser des situations de travail dégradantes pour les personnes.

Il ne faut pas se voiler la face. Si de nombreux TDS mènent leur carrière professionnelle de façon autonome, d'autres, surtout d'origine étrangère, sont privés de toute liberté de

<sup>7</sup> <https://smartbe.be/fr/comite-ethique/>

<sup>8</sup> Cas n°3 : suspicion de prestation sexuelle (document interne).

choisir leur métier et subissent des conditions d'exploitation proches de l'esclavagisme. Et souvent, la domination économique du maquereau sur le ou la prostitué-e n'est que le reflet d'une domination macro-économique : « *Les évolutions dans les origines des populations étrangères qui exercent une activité prostitutionnelle en Belgique reflète en grande partie la domination économique au niveau international des pays de l'Ouest européen sur l'Est européen et des pays du Nord sur le Sud.* »<sup>9</sup>

On peut aussi poser la question de la délimitation du travail sexuel. Est-ce nécessairement sur l'acte sexuel ou l'attouchement que se fonde ce travail ? L'acteur de film porno est-il un TDS ou d'abord un acteur et donc un artiste du spectacle susceptible de bénéficier d'une présomption de salariat<sup>10</sup> et, à ce titre, de la sécurité sociale de n'importe quel ouvrier ou employé ? Et lorsque il y a attouchement sur le corps de l'autre, comme c'est le cas dans les pratiques de massage, à partir de quel geste et de quelle intention l'attouchement acquiert-il



Hélène Amouzou - Entre le mur et le papier peint, Photo, 25x25 cm, 2008, éd. 1/5 Smart, coll. Portraits d'artistes. Hélène Amouzou a été longtemps sans papiers belges.

un caractère sexuel ? Pas simple, je vous le disais. Dès lors, il n'est pas étonnant que certain-es rusent avec le système en se présentant chez Smart comme masseur-ses, et que, dans l'incapacité de vérifier toujours ce qu'il en est vraiment, l'entreprise veille à se préserver au plan juridique en demandant à ces personnes de signer un

formulaire par lequel elles s'engagent à ne pas effectuer de prestation à caractère sexuel.

Quelque temps après ma rencontre à l'Ecole de transformation sociale, Smart a organisé la projection d'un autre film, *Shift*, centré cette fois sur la situation des coursiers à vélo.<sup>11</sup> Une

<sup>9</sup> Chedia Leroil, « [Prostitution, de quoi parle-t-on ?](#) », in *Bruxelles en mouvement*, n° 294, mai 2018,

<sup>10</sup> En vertu de l'article 1<sup>bis</sup> de la loi du 27 juin 1969, les artistes qui travaillent à la commande (donc sans un « patron ») peuvent être considérés comme salariés.

<sup>11</sup> Pauline Beugnies, *Shift*, documentaire, 2021, 61', écrit avec la collaboration de Jean-Bernard Robillard.

plateforme comme Deliveroo refuse de reconnaître ces travailleurs pour ce qu'ils sont vraiment, c'est-à-dire des salariés se retrouvant de facto dans un rapport de subordination à leur employeur. Ceux ou celles qui veulent travailler pour cette multinationale n'ont pas d'autre choix que d'opter pour le statut d'indépendant ou d'étudiant. Ils peuvent aussi travailler selon le régime du Pair à Pair (P2P), autorisé par une loi sur la soi-disant « économie collaborative », en réalité faite sur mesure pour favoriser les plateformes.

Occultant la captation de valeur opérée par ces entreprises ainsi que l'autorité qu'elles exercent sur les travailleur.euses, cette loi entend réguler les « échanges de services » entre particuliers. Les revenus obtenus de cette manière sont taxés à un taux réduit (10%), pour autant qu'ils ne dépassent pas un certain montant (6390 € pour l'année 2021)). Ils ne sont pas soumis à des cotisations sociales.

Lors de la discussion qui a suivi la projection, Jean-Bernard Robillard et Arnaud Barbier, deux de mes collègues

chez Smart qui ont travaillé auparavant comme coursiers, sont revenus sur les conditions de travail des livreurs de repas, en soulignant que, vu les tarifs pratiqués, il est illusoire d'espérer gagner sa vie comme indépendant. Le régime P2P, quant à lui, attire des personnes extrêmement précarisées, à la recherche d'un revenu qui leur permette de survivre. Et donc de nombreux sans papiers, qui s'arrangent, moyennant finances, pour ouvrir un compte « autorisé » chez Uber ou Deliveroo<sup>12</sup>.

## Campagnes de lutte, compagnons de misère

On connaît le slogan des ouvrières de la Fabrique nationale de Herstal lors de leur grève historique de 1966 : « À travail égal, salaire égal ». Avec son ironie habituelle, le plasticien Jacques Lizène y avait fait écho en le transformant en « À misère égale, misère égale ». Sous son apparence tautologique, la réflexion sous-jacente à cette formule n'a cessé de m'interpeller. Le « petit maître liégeois », comme lui-même se définissait, avait adopté un

discours critique d'une rare acuité par rapport au monde de l'art contemporain en se revendiquant comme « artiste de la médiocrité », en prenant position « pour l'art sans talent », « pour l'inefficacité », « pour la facétie »<sup>13</sup> : autant de postures qui avaient de quoi faire frémir d'indignation les artistes entrepreneurs de soi qui trouvent dans l'idéologie néolibérale le meilleur terrain possible pour monnayer leur égo en tirant gloire de leur œuvre.

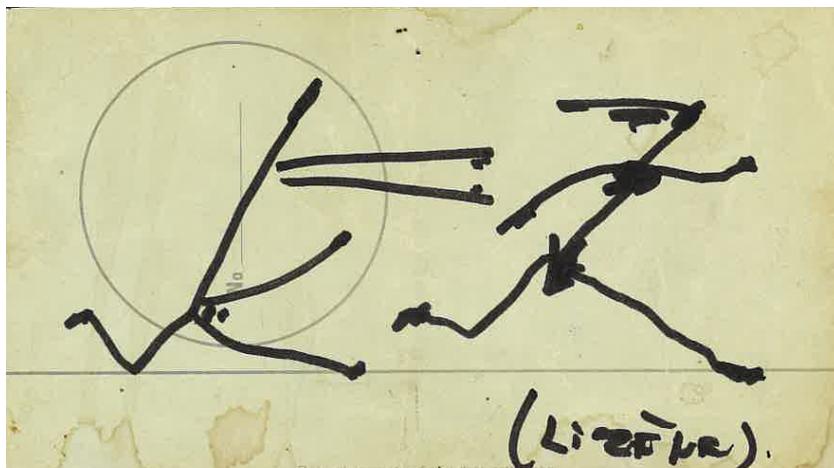
Jacques Lizène est mort dans la solitude de sa cuisine le 30 septembre dernier et c'est l'annonce de ce décès qui m'a fait revenir à l'espèce d'aphorisme que j'ai cité plus haut « À misère égale, misère égale » : la formule pourrait être reprise pour parler de la situation d'innombrable travailleurs et travailleuses sous-prolétarisés qui cherchent à survivre en vendant leur force de travail, quel que soit leur secteur d'activité : le ménage, le

12 Amandine Clout, « Profession: coursier sans papiers », *Le Soir*, 10-10-2021 « A Bruxelles, une partie significative des livreurs des plateformes de livraison de plats de restaurants à domicile pédale pourtant, selon notre enquête, sous une identité empruntée : le trafic de comptes Uber Eats et Deliveroo est florissant. »

13 Carmelo Virone, « Le savon des artistes ou l'hygiène publique », in Collectif, *Jacques Lizène*, Éditions Atelier 340, Bruxelles, 1990, pp. 314-316.

sexe, la livraison à vélo et tant d'autres secteurs où règne une économie de la débrouille. Comme le bâtiment, par exemple. J'ai croisé un jour dans la rue un camarade sans papier sortant d'une maison en chantier. Il y travaillait, au noir évidemment, et m'avait expliqué le système : certaines entreprises répondent à des appels d'offre en faisant baisser fortement les prix, pour être choisies en tant que mieux-disantes. Si elles obtiennent le marché, elles le sous-traitent à un fournisseur qui va réaliser effectivement les travaux commandés. Pour limiter les coûts, ce sous-traitant n'engagera officiellement qu'un ou deux travailleurs — qui pourront apparaître officiellement en cas de contrôle. Les autres devront bosser sans être déclarés. S'ils ne sont pas satisfaits du maigre salaire qu'on leur propose, qu'ils aillent voir ailleurs : les candidats se bousculent pour les remplacer. L'ironie de la situation, dans ce que me racontait le camarade en question, c'est que la maison dans laquelle il travaillait à ce moment-là appartient... au CPAS de Saint-Gilles.

« Une seule solution, la régularisation », clamaient les



Jacques Lizène dessin au feutre au verso d'un chèque, coll. particulière

manifestants qui défilait dans les rues de Bruxelles le 3 octobre dernier. Il est clair qu'une campagne de régularisation massive des sans-papiers (comme ce fut le cas en 2000, à la suite du crime d'État perpétré par des policiers sur la jeune Semira Adamu, qui s'opposait à son retour forcé au Togo)<sup>14</sup> répondrait à une nécessité humaine, sociale et politique, en assainissant par surcroît le marché du travail, puisque ces personnes pourraient enfin obtenir des contrats de salariés. Pour autant, tout ne serait pas réglé pour les TDS, dans la mesure où aucun employeur n'aurait le droit de les engager. Il faudrait donc changer les lois relatives au travail sexuel.

Mais a-t-on affaire à du travail ou à une exploitation dégradante des corps ? À quelques jours d'intervalle, la presse s'est fait l'écho de deux prises de positions politiques emblématiques des tensions que la question soulève. Le 17 octobre, en Espagne, lors du 40<sup>e</sup> congrès de son Parti, le Premier ministre socialiste Pedro Sánchez s'engageait à « abolir » la prostitution dans son pays — le concept d'abolition renvoyant inéluctablement au vocabulaire antiesclavagiste<sup>15</sup>. Deux jours plus tôt, en Belgique, le Conseil des ministres avait adopté un avant-projet de loi qui, en modifiant différents articles du Code Pénal, devrait enfin permettre aux TDS de se faire salarier. Une

14 Voir l'article « [Collectif contre les expulsions](#) » de Wikipedia .

15 Valentin Scholz , « [Pedro Sánchez promet d'abolir la prostitution en Espagne](#) », *Le Courrier international*, 18-10-21

réforme qu'appellent de leurs vœux UTSOPI, Espace P et de nombreuses autres associations saluant « les avancées considérables que représenterait l'adoption de cette proposition, pour l'ensemble des "métiers du sexe" »<sup>16</sup>.

Si le projet arrive à son terme, et que les TDS puissent vraiment, à l'avenir, bénéficier d'un contrat de travail, il faudra imaginer pour elles et eux une solution qui concilie indépendance et salariat, protection sociale et absence de subordination, tout en les

prémunissant des risques d'abus, d'exploitation ou de traite des êtres humains. Cette solution pourrait très bien passer par la voie d'une coopérative de travailleurs et travailleuses autonomes.

Carmelo VIRONE  
Octobre 2021

## Sources et ressources

### Quelques sites

ESPACE P  
<https://espacep.be/>

FORUM BRUXELLES CONTRE LES INÉGALITÉS : <https://www.le-forum.org/>

UTSOPI : <https://utsopi.be/>

COLLECTIF DES COURSIERS :  
<https://www.facebook.com/collectif.coursiers/>

### Deux films

Pauline BEUGNIES, *Shift*, documentaire, 2021.

Gaëlle HARDY et Agnès LEJEUNE, *Au bonheur des dames? La vie*

*à bras le corps*, documentaire, 2018.

### Quelques lectures

BELGA, « [Les travailleurs du sexe seront bientôt davantage protégés dans leurs droits sociaux](#) », in *La Libre Belgique*, 15-10-2021.

COLLECTIF, « [Travail du sexe : enfin des avancées législatives majeures? \(carte blanche\)](#) », in *Le Vif*, 28 juin 2021.

COLLECTIF, *Bruxelles en mouvement*, n° 294, « [Voir la prostitution](#) », mai 2018

Anne DUFRESNE, [Coursiers de tous les pays, unissez-vous. !](#) éd. en ligne Smart, 2018

Norbert ELIAS, *Mozart. Sociologie d'un génie*, Paris, Seuil, coll. Points, 1991

Pascale JAMOULLE, *Fragments d'intime. Amours, corps et solitudes aux marges urbaines*, Paris, La Découverte, 2009

Adrian JEHIN, [Coursiers à vélo et Deliveroo : les enseignements](#)

[d'un combat social](#) , éd. en ligne Smart, 2018

Valentin SCHOLZ , « [Pedro Sánchez promet d'abolir la prostitution en Espagne](#) », *Le Courrier international*, 18-10-21

Carmelo VIRONE, [Des balais à libérer : les travailleuses du nettoyage](#), éd. en ligne Smart, 2019

<sup>16</sup> Collectif, « [Travail du sexe : enfin des avancées législatives majeures? \(carte blanche\)](#) », in *Le Vif*, 28 juin 2021. — Belga, « [Les travailleurs du sexe seront bientôt davantage protégés dans leurs droits sociaux](#) », in *La Libre Belgique*, 15-10-2021.